

Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'Association Défense et Protection du Faron

qui s'est tenue le **12 juin 2025** de 17h40 à 20h30 dans la salle Jeanne d'Arc de l'église de la Loubière à Toulon.

Membres du CA présents : Jean-Pierre Laborde (Président), Catherine Pappo (Secrétaire), Freddy Taieb (Trésorier), Dominique Taieb (Secrétaire Adjointe), Jean-Pierre Calistri, Gilles Berthet, Grégory Salmon.

Absente : Aurélia Denoual.

Une trentaine d'adhérents sont présents.

Le Président Jean-Pierre Laborde lit et commente pour l'assemblée le rapport d'activité 2024-2025.

Il commence par rendre hommage à Christian Guidi, notre ancien Trésorier disparu très récemment qui fut un membre très actif du CA, particulièrement investi dans les questions relatives à la faune sur le massif, au reboisement et aux risques incendie. Il avait d'ailleurs rédigé une brochure « Faron, une mort programmée » que vous retrouverez sur notre site (contact@defense-faron-toulon.fr).

Le bilan 2024-2025 est principalement axé sur la lutte contre les infractions.

N'oublions pas que le Faron est sous la pression de développement de l'agglomération. La forêt est pour 1/3 publique et relativement bien entretenue. Le reste est privé, laissé à l'abandon et sujet à des velléités de cabanisation. Des constructions illégales sont toujours là : celle de P. Viard en est l'exemple le plus frappant puisque l'affaire remonte à 1995.

Les sites classés dépendent non seulement du code de l'urbanisme mais aussi de celui de l'environnement pour lequel il n'y a **pas de prescription**. Ces constructions illégales peuvent faire l'objet à la fois de poursuites au pénal et de poursuites administratives.

Il serait souhaitable que le département exerce son droit de préemption lors de toute vente de parcelle mais il ne l'a jamais fait jusqu'à présent !

Relations avec la DREAL : Mme MF. Bazerque (Directrice Adjointe de la DREAL PACA) a été remplacée ainsi que C. Viard (Inspectrice des sites classés). Ce matin, jeudi 12 juin, notre Président a reçu de la Responsable des sites classés de la DREAL, un message lui expliquant la nouvelle organisation et mentionnant la création d'une police pénale des sites comprenant un référent régional et une cellule de plusieurs agents assermentés. Malheureusement, il n'existe pas de plan pluriannuel des contrôles. L'interlocutrice de JP. Laborde lui a signifié que l'ADPF ne pouvait se substituer aux services de l'Etat. Nous en sommes parfaitement conscients et ne souhaitons exercer qu'un rôle de lanceur d'alerte. Nous pourrions d'ailleurs suggérer à la DREAL la mise en place d'une surveillance du Faron par drones.

L'affaire Mediati a abouti à une transaction, ce qui n'est en rien satisfaisant sur le fond.

L'affaire Méric est sous liquidation d'astreintes dont nous ne savons pas vraiment si cela implique que le contrevenant aura ensuite une « paix royale » pour une somme relativement modique.

Le fort du Grand St Antoine a été vendu et les projets du nouveau propriétaire, M. Le Priol, qui compte l'ouvrir au public sont plutôt réconfortants. Vous trouverez sur notre site quelques photos du Fort ouvert gracieusement au public le 9 mai dernier (à signaler un très beau et très complet reportage photos sur YouTube).

Le PIDAF (Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier).

Les anciennes pistes DFCI (Défense des Forêts contre l'Incendie) ne sont pas aux normes actuelles et le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) souhaite se cantonner à la défense de la périphérie du massif, pour des raisons de protection des

intervenants. Pour le reste le SDIS s'en remet aux Canadairs, lesquels ne volent pas la nuit ni par grand vent. En outre, le survol des lignes à haute tension est proscrit. Les OLD (Obligations Légales de Débroussaillage) sont largement insuffisantes du fait que la biomasse sur le Faron devient inextricable (flux thermique bien supérieur rendant les 50 mètres de débroussaillage inefficaces), en particulier dans les zones sud-est et nord pour lesquelles l'incendie serait non maîtrisable du fait d'un défaut de dépressage. C'est une régression par rapport au PDAF précédent.

J.P.Calistri propose un retour sur le Copil (COmité de PILotage) Natura 2000 du 5 mars 2025.

Il s'agit d'une instance de concertation entre partenaires intervenant sur un même secteur, en l'occurrence Le Mont Caume, Le Faron et la forêt des Morières.

On retrouve dans ce Copil des collectivités locales, les communes concernées, TPM, la Région et le Département (le Président est le maire du Revest, M. Musso) ; des services de l'Etat (ONF, Dréal, Ministère de la Défense, ...), des services administratifs, des associations et des entreprises (Carrière Someca par ex.).

Le souhait du législateur est de permettre une concertation la plus large possible dans l'intérêt « écologique » et « patrimonial » du site Natura 2000 concerné.

L'ordre du jour de ce Copil portait sur la présentation du bilan de la période 2022-2024 et les différentes actions prévues sur les sites Natura 2000 pour les 3 prochaines années. Vous trouverez sur le site de l'ADPF les présentations et comptes rendus du dossier Natura 2000.

Quitus est donné au rapport d'activité.

Notre trésorier Freddy Taieb présente le bilan financier. Quitus lui est donné.

Renouvellement du Conseil d'Administration :

Sur les 8 membres restants de l'exercice précédent, un est démissionnaire.

Dans la mesure où, d'après les statuts de l'association, notre CA peut compter jusqu'à 12 membres, nous demandons aux adhérents présents qui le souhaitent de présenter leur candidature.

Quatre nouveaux membres rejoignent ainsi le CA : Danielle Rouzaud, Evelyne Peyras, Fabienne Duley, Jean-Pierre Lacote.

La séance se termine à 19h45 et notre Président convie tous les présents à un apéritif.